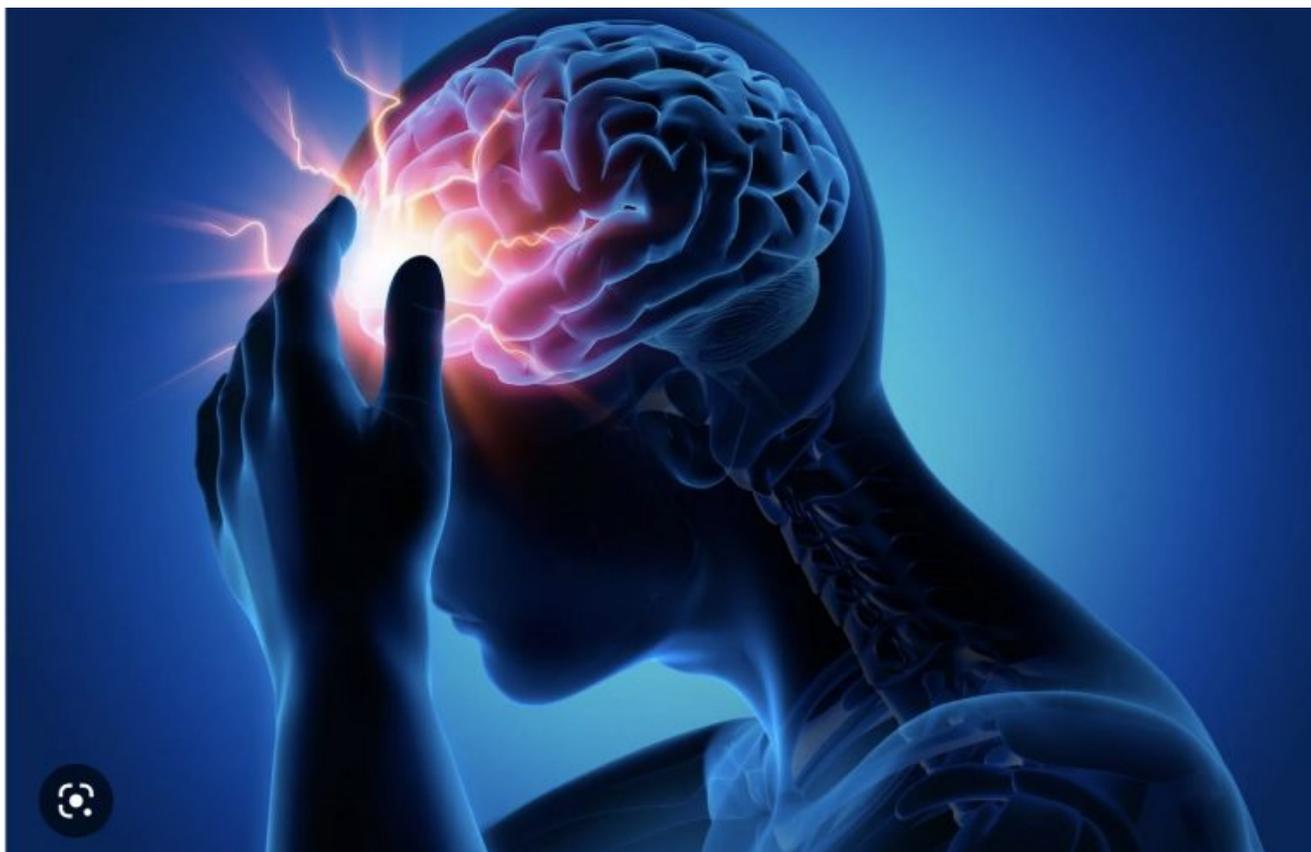


L'ordure Macron ne rembourse plus un traitement essentiel des AVC !

écrit par Christine Tasin | 9 mars 2023





Crevez, crevez, bonnes gens, histoire de faire de la place aux nouveaux venus !

C'est chaque jour une mauvaise nouvelle de ce genre.

On continue de payer l'électricité un prix fou quand les dirigeants de nos copains d'Espagne et du Portugal ont trouvé le système pour qu'elle demeure accessible. J'entendais l'escroc Le Maire ce matin sur CNews annoncer toute honte bue que la priorité c'était les petits arrangements entre copains européens et non les Français....

Le niveau de vie baisse, les petits artisans comme les boulangers ferment les uns après les autres, permettant aux grosses multinationales de faire encore plus de ventes et de profits.

Hier on nous annonce le remboursement des serviettes périodiques...

<https://resistancerepublicaine.com/2023/03/08/remboursement-de>

[s-protections-periodiques-reutilisables-et-les-rasoirs-des-gars-alors/](#)

Ils ont décidé de mettre l'IVG dans la Constitution, ce qui est une aberration, même pour des gens comme moi qui sont favorables au droit à l'IVG. On n'a pas le droit de décider pour les générations qui vont nous succéder de ce qui doit ou devra être fondamental ! Certes on sait que Macron essaie de gagner quelques voix des gauchistes avec cette mesure mais que on peut toujours changer une Constitution.

Et voilà que l'Etat ne rembourse plus aux hôpitaux un équipement de pointe pour le traitement des AVC. Ce traitement évite des séquelles graves et sauve des vies. Le non remboursement va forcément limiter la pratique de la thrombectomie mécanique pour laquelle ce matériel est crucial. C'est une condamnation à mort ou à une vie diminuée pour les personnes, de plus en plus nombreuses, qui subissent un AVC (et on sait que la vaccination Covid peut aussi générer des AVC).

Enjeu de santé publique, l'AVC représente aujourd'hui en France la troisième cause de mortalité chez les hommes, et la première chez les femmes. Il est aussi la première cause de handicap acquis, les séquelles étant particulièrement lourdes (paralysie, perte de la parole, troubles cognitifs...). Depuis 2015, la thrombectomie mécanique permet de traiter certains cas, lorsque l'AVC est dû à une artère cérébrale bouchée par un gros caillot. Un cathéter de thrombo-aspiration, introduit au niveau de l'aîne et qui remonte jusqu'au cerveau, est alors utilisé pour déloger le caillot.

https://www.lemonde.fr/economie/article/2023/03/06/l-arret-du-remboursement-d-un-equipement-de-pointe-pour-le-traitement-des-avc-suscite-la-colere-des-hopitaux_6164299_3234.html?utm_term=Autofeed&utm_medium=Social&utm_source=Twitter#Echobox=1678093412

Pour l'intervention urgente sur un patient il coûte 1500 euros. Conséquences : soit les hôpitaux n'en achètent plus et laissent crever les patients arrivés en urgence, soit les hôpitaux en achètent mais n'étant pas remboursés devront financer (avec quoi ? comment ?), soit ils le facturent au patient... Bref ils pourront laisser crever le pauvre et ne plus soigner que le riche.

Pendant ce temps les subventions pleuvent sur Viltais pour l'accueil des migrants.

Belle société à la Macron.